
L'USAGE DES DROGUES EN WALLONIE

ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES

Débats et évolutions sur les questions drogues
Clémentine Stévenot



Observatoire socio-épidémiologique Alcool-Drogues

26-06-17

TABLE DES MATIÈRES

1. Les dépenses publiques en matière de drogues 2012-2013 (Cellule générale de Politique Drogues, 2016)
2. Le coût social des drogues en 2012 (Lievens et al. 2016)
3. Le cadre légal national et international de la détention de cannabis
4. La Session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies (UNGASS) 2016

1. LES DÉPENSES PUBLIQUES EN MATIÈRE DE DROGUES 2012-2013

Cellule Générale de Politiques Drogues (2016). *Monitoring des dépenses publiques en matière de drogues. Exercices 2012-2013*. Bruxelles

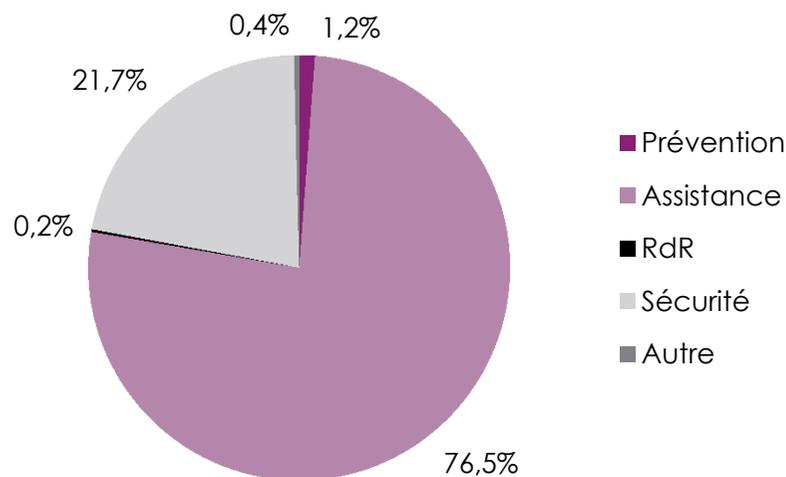


1. LES DÉPENSES PUBLIQUES EN MATIÈRE DE DROGUES 2012-2013

- Cellule générale Politique Drogues (CGPD)
- Dépenses publiques : « l'ensemble des dépenses dites 'proactives', c'est-à-dire les dépenses concernant des actions politiques directement axées sur le phénomène de drogues en Belgique »
- 5 piliers :
 - Prévention
 - Assistance
 - Réduction des risques
 - Sécurité
 - Autres

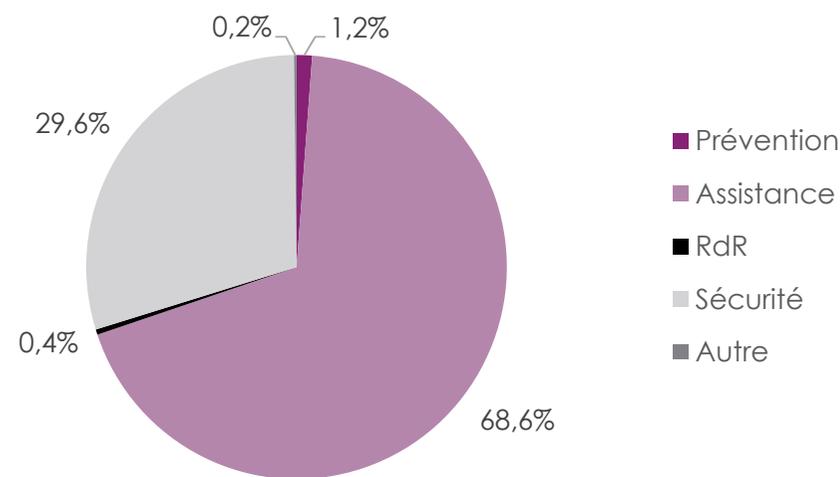
1.1. COMPARAISON PAR PILIER (2008 & 2012-2013)

Figure 1 : Répartition des dépenses publiques en matière d'alcool, de drogues illicites et de médicaments psychoactives entre piliers (2008)



Source : Vander Laenen et al. (2011)

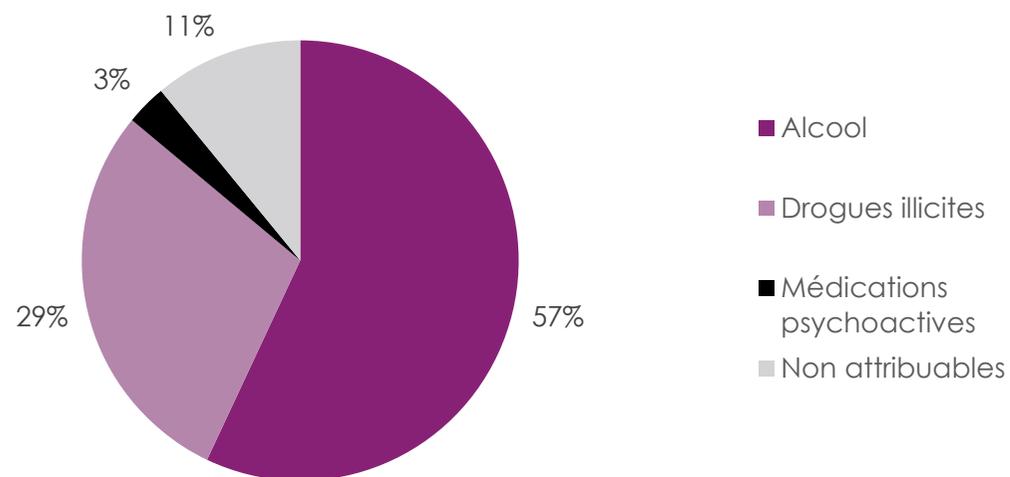
Figure 2 : Répartition des dépenses publiques en matière d'alcool, de drogues illicites et de médicaments psychoactives entre piliers (2012-2013)



Source : Cellule générale de Politique Drogues (2016)

1.2. COMPARAISON PAR SUBSTANCES

Figure 3 : Répartition des dépenses publiques en matière d'alcool, de drogues illicites et de médicaments psychoactives par substances (2012-2013)



Source : Cellule générale de Politique Drogues (2016)

1.3. LES CONCLUSIONS DE L'ÉTUDE

- Complexité et diversité des politiques drogues
- Orientations politiques => Soins et sécurité (justice, police) au détriment de la prévention et de la RdR
- Manque de moyens dédiés à la prévention

2. LE COÛT SOCIAL DES DROGUES

Lievens, Vander Laenen, Verhaegen, Schils, Putnam, Pauwels, Hardyns & Annemans (2016). *The social cost of legal and illegal drugs in belgium*. IRCP, Antwerpen, Apeldoorn, Portland, 422 pp.



2. LE COÛT SOCIAL DES DROGUES

- Étude SOCOST menée par Université de Gand et VUB
- Belgique, 2012
- Coût social des drogues licites et illicites : alcool, tabac, drogues illicites et médicaments psychoactifs
- Coûts sociaux = coûts privés + coûts externes

2. LE COÛT SOCIAL DES DROGUES

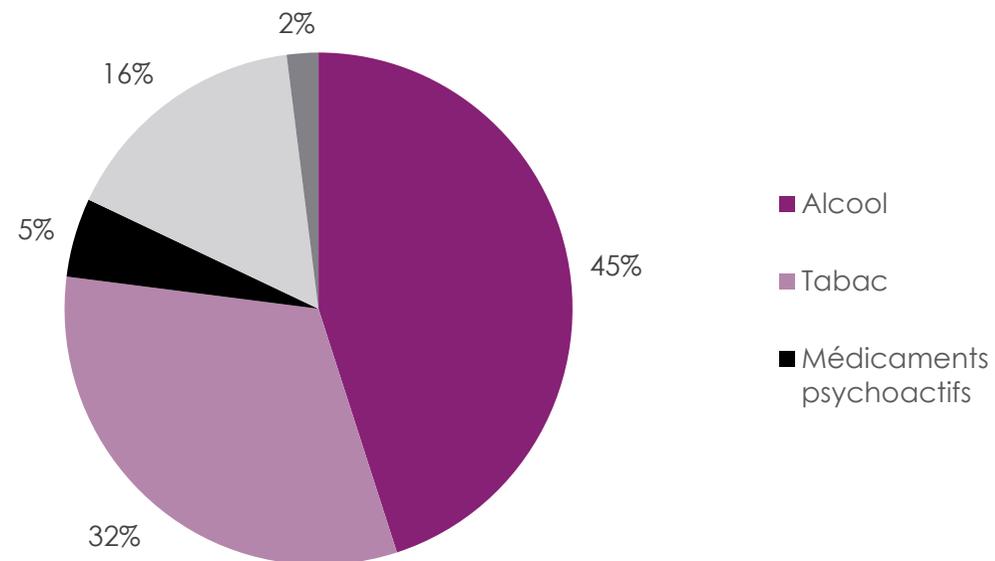
- **3 sortes de coûts :**
 - Coûts directs : moyens mobilisés pour gérer les conséquences de la consommation
 - Coûts indirects : pertes de productivité
 - Coûts intangibles : coûts de bien-être (non-financiers)
- Répartition des coûts entre **la santé, la criminalité et les accidents de la route**

2.1. LES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE : COÛTS DIRECTS ET INDIRECTS (1)

- Coûts directs et indirects = 4,6 milliards d'euros (419€/hab. ; 1,19% du PIB)
- Les **drogues légales** pèsent davantage sur la société

2.1. LES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE : COÛTS DIRECTS ET INDIRECTS (2)

Figure 4 : Répartition des coûts sociaux directs et indirects selon le type de substance (2012)



2.1. LES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE : COÛTS DIRECTS ET INDIRECTS (3)

Figure 5 : Répartition des coûts sociaux directs entre piliers (2012)

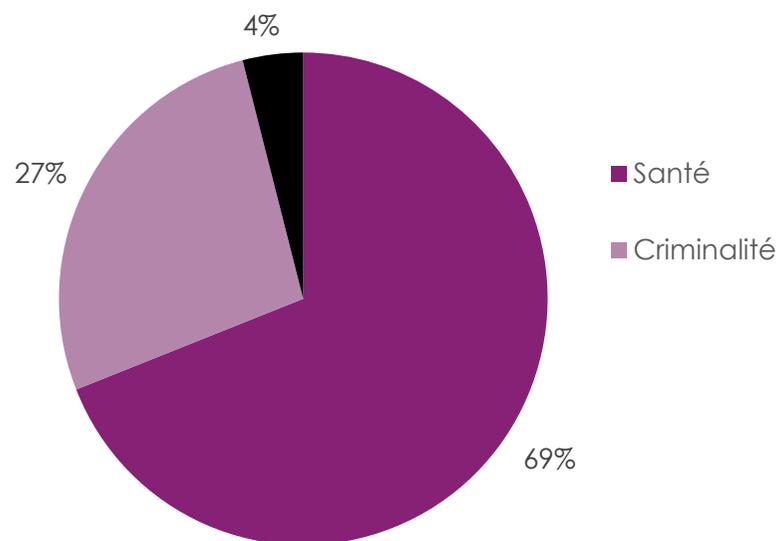
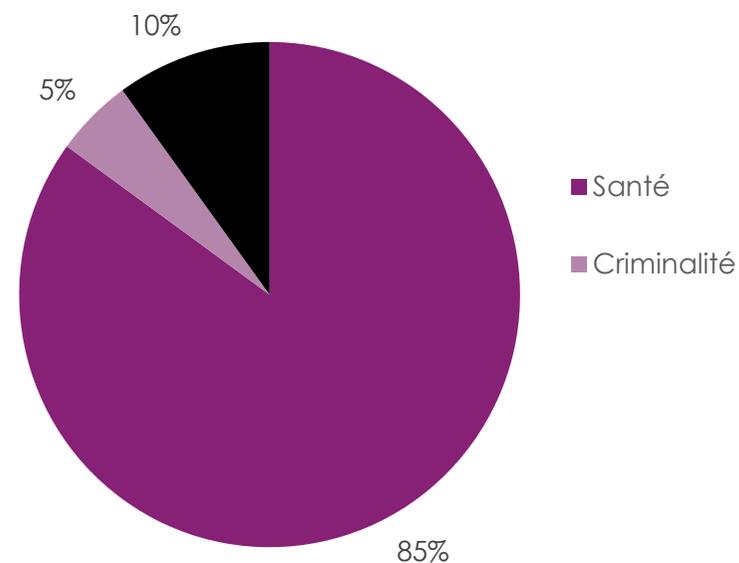


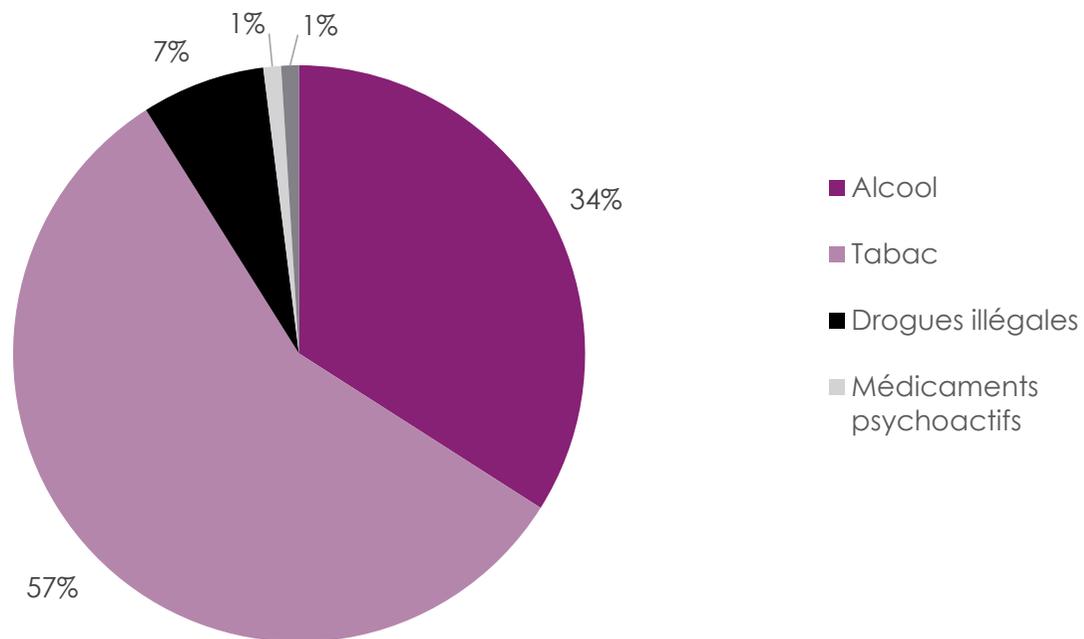
Figure 6 : Répartition des coûts sociaux indirects entre piliers (2012)



2.2. LES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE : COÛTS INTANGIBLES (1)

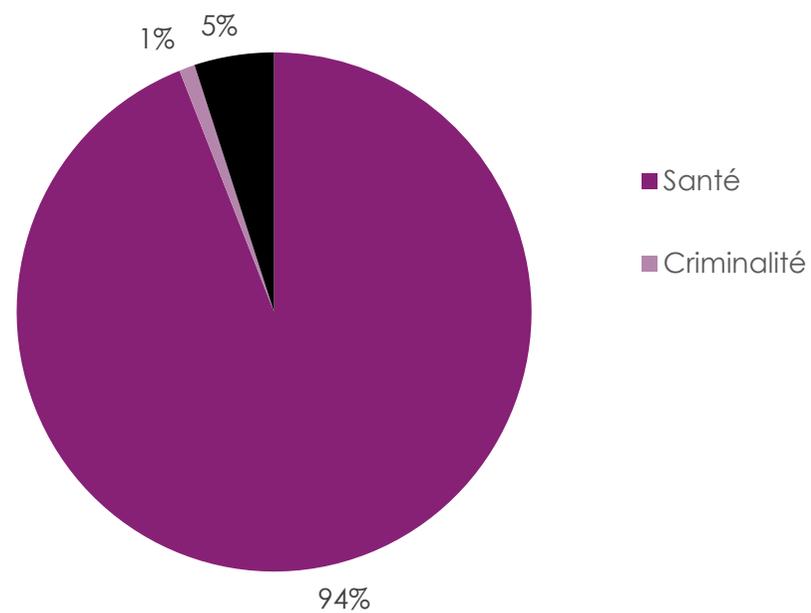
- Perte de plus de **515.000 années de vie** en bonne santé

Figure 7 : Répartition des coûts sociaux intangibles selon le type de substance (2012)



2.2. LES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE : COÛTS INTANGIBLES (2)

Figure 8 : Répartition des coûts sociaux intangibles entre piliers (2012)



2.3. RECOMMANDATIONS POLITIQUES (1)

En matière de santé :

- Renforcer la détection, diagnostic, intervention précoce et soins de santé des services ambulatoires
- Financement approprié
- Investir les programmes de RdR et de prévention
 - Qui ont fait leurs preuves
 - Qui permettent d'éviter des dépenses dans secteurs plus coûteux comme les traitements ou la répression

2.3. RECOMMANDATIONS POLITIQUES (2)

En matière de criminalité :

- Investir dans prévention de la criminalité ≠ système pénal
- Développement actions de soutien à l'emploi, de prévention dès le plus jeune âge, de traitement des consommations problématiques
 - => Agir sur les **racines socio-économiques** de la criminalité
- Peines et mesures alternatives à l'incarcération
 - => Réduire activité criminelle + Améliorer autres sphères de la vie

2.4. CONCLUSION

- Prendre en compte et agir sur les racines socio-économiques de la criminalité via des politiques publiques
- Adopter approche globale de la santé
- Renforcer travail en amont (prévention, détection précoce, etc.)
- Contexte prohibitionniste



3. LE CADRE LÉGAL NATIONAL ET INTERNATIONAL DE LA DÉTENTION DE CANNABIS



3.1. POINT SÉMANTIQUE

- Dépénalisation : suppression des peines + régime de tolérance
- Légalisation : détention autorisée + règles légales

3.2. A L'ÉTRANGER

- Canada : projet de loi
- France : proposition de loi
- Irlande : dépénalisation des drogues en cours
- Mexique : consommation légale (2009) ≠ culture pour conso personnelle
+ Culture, achat, possession, commercialisation et usage **médicinal et scientifique**
- Colombie : culture à des fins thérapeutiques autorisée (2015)
- Guatemala : proposition de loi
- Etats-Unis d'Amérique

3.3. EN BELGIQUE

Loi 3 mai
2003

Directive
du 25
janvier 2005

Lois du 4
avril et du 5
mai 2003

Circulaire
du 21
décembre
2015

Détention
de
cannabis

```
graph TD; A[Loi 3 mai 2003] --> C((Détention de cannabis)); B[Directive du 25 janvier 2005] --> C; D[Lois du 4 avril et du 5 mai 2003] --> C; E[Circulaire du 21 décembre 2015] --> C;
```

3.3. EN BELGIQUE

Loi 3 mai
2003

Directive
du 25
janvier 2005

Lois du 4
avril et du 5
mai 2003

Circulaire
du 21
décembre
2015

Détention
de
cannabis

Peines plus
légères
pour les
délits liés à
la détention
de
cannabis

↓
Dépénalisa-
tion partielle
de droit

3.3. EN BELGIQUE

Loi 3 mai
2003

Directive
du 25
janvier 2005

Tentative
de
dépenali-
sation de fait

← Article 16

Lois du 4
avril et du 5
mai 2003

Circulaire
du 21
décembre
2015

Détention
de
cannabis

3.3. EN BELGIQUE

Loi 3 mai 2003

Directive du 25 janvier 2005

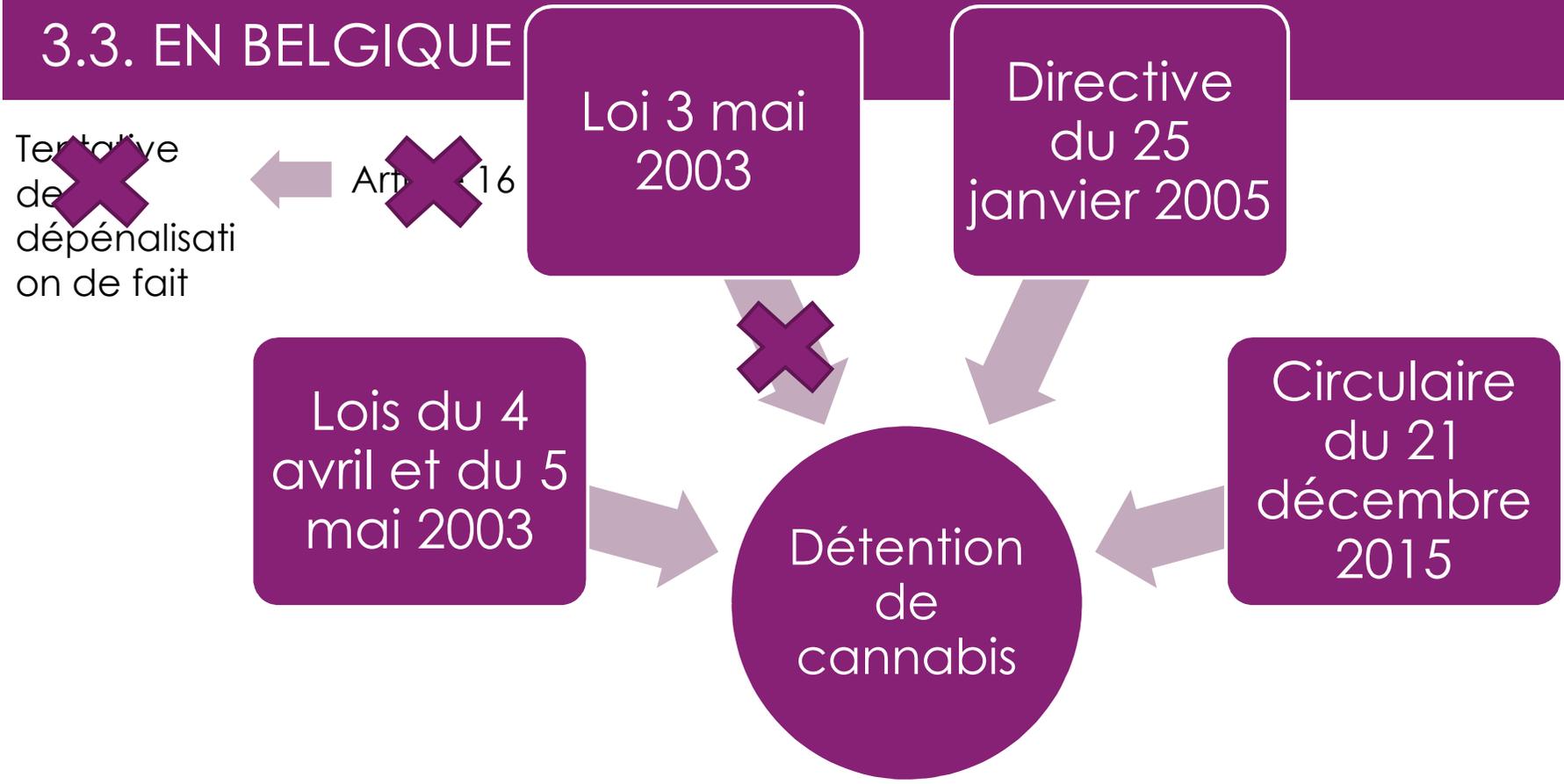
Tentative de dépenalisation de fait

Art. 16

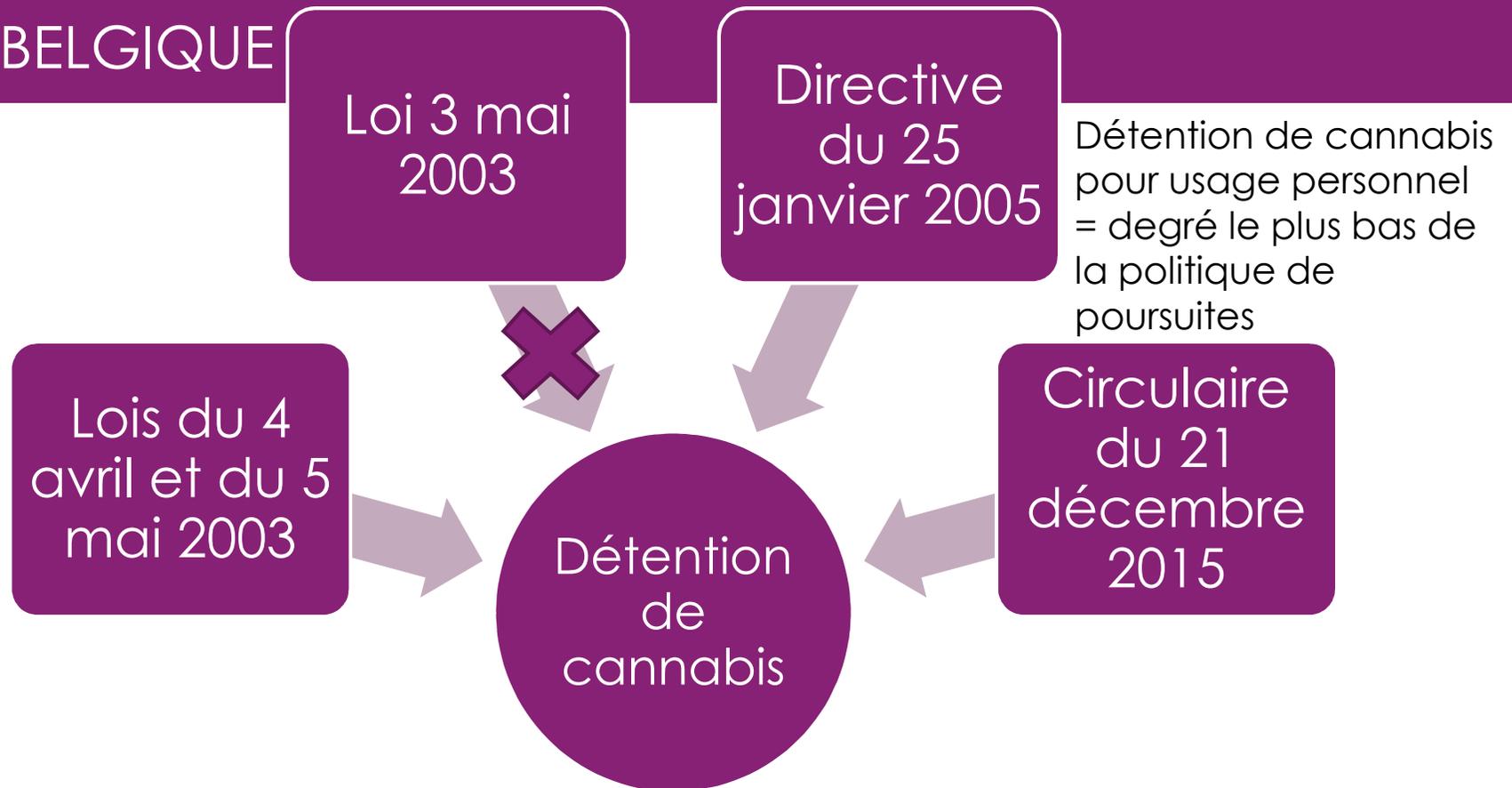
Lois du 4 avril et du 5 mai 2003

Circulaire du 21 décembre 2015

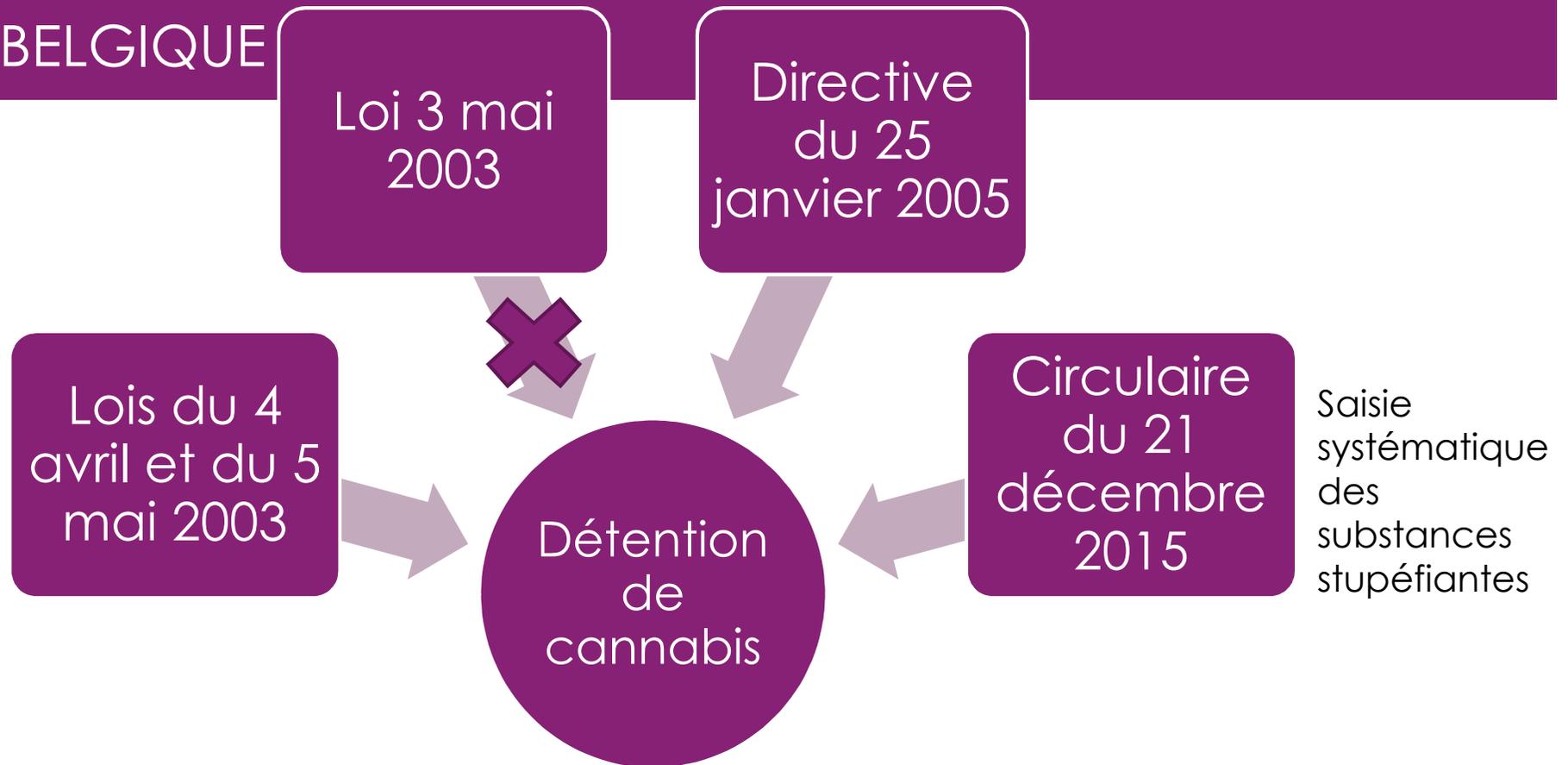
Détention de cannabis



3.3. EN BELGIQUE



3.3. EN BELGIQUE





4. UNGASS 2016

UNITED NATIONS GENERAL ASSEMBLY SPECIAL SESSION 2016/SESSION SPÉCIALE DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES 2016



4. UNGASS 2016

- Document final « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue »
- Insatisfaction de nombreux pays
- Prénégocié par 54 pays + discussions informelles
 - => Absence de la société civile et 100+ pays « du Sud »
- Poids de la Russie et de la Chine
- 28 pays de l'UE se prononcent d'une seule voix

4. UNGASS 2016

- 7 piliers :
 - Réduction de la demande
 - Accès aux substances placées sous contrôle à des fins médicales ou scientifiques
 - Réduction de l'offre
 - Questions transversales liées aux Droits de l'Homme
 - Tendances et défis
 - Coopération internationale
 - Développement d'alternatives

4. UNGASS 2016

■ Avancées :

- Proportionnalité des peines

MAIS : Laissé à l'appréciation des pays membres + Quid de la peine de mort
?

- Prise en compte de la dimension « genre »
- Développement d'alternatives en matière de condamnation ou de peine
- Lutte contre la pauvreté
- Equivalence des soins pour les détenu.e.s
- Structures de traitement et de réadaptation de qualité et exemptes de traitements « cruel[s], inhumain[s] ou dégradant[s] ».

4. UNGASS 2016

- Insatisfactions :
 - Références au respect des Droits de l'Homme floues
 - Respect des pratiques « traditionnelles » des peuples autochtones ?
 - Principe de non-ingérence
 - Quid échec de la « guerre globale contre les drogues » ?
- Fonder politiques sur données scientifiques et évaluations
- Forte mobilisation de la société civile (mais restrictions et censures)
- Document final non-contraignant

L'USAGE DES DROGUES EN WALLONIE

ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES

Débats et évolutions sur les questions drogues
Clémentine Stévenot



Observatoire socio-épidémiologique Alcool-Drogues

26-06-17